

SPECIAL REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE 2013/2014



1) Des Réunions d'Information Syndicale (RIS) : pour quoi faire et où ?
2) Qui peut s'y rendre ?
3) Je suis à 4 jours ou à 4 jours 1/2 : comment est-ce que j'y participe ?

---

1) Des Réunions d'Information Syndicale (RIS) : pour quoi faire et où ?

Le SNUipp/FSU 17 organise 3 premières réunions d'information syndicale sur le département.
« C'est l'occasion de se rencontrer, de discuter entre collègues, de partager, d'échanger, de s'informer, de construire ensemble des ripostes… de prendre du recul »

Ordre du jour :

- Rôle et fonctionnement du syndicat,
- Mise en place des nouveaux rythmes scolaires,
- Fonctionnement et direction d'école,
- Réforme des retraites,
- Revalorisation,
- APC,
- Et toutes vos questions ou vos remarques !

Où auront-elles lieu ?

MERCREDI 25 SEPTEMBRE de 9 H à 12 H : Ecole élémentaire Lavoisier à LA ROCHELLE

……

MERCREDI 2 OCTOBRE de 9 H à 12 H : École élémentaire A. D'Aubigné à PONS

……

MERCREDI 2 OCTOBRE de 9 H à 12 H : Palais des Congrès salle 109 à ROCHEFORT

Comment se rendre aux RIS ?

Ecole élémentaire Lavoisier avenue Victor Schoelcher La Rochelle : plan ICI
Ecole élémentaire Agrippa d'Aubigné de Pons : plan ICI
Palais des Congrès de Rochefort : plan ICI

---

2) Qui peut s'y rendre ?

Ces RIS s'adresse à **TOUS** les Professeurs des Ecoles qu'ils soient syndiqués ou pas.

---

3) Je suis à 4 jours ou à 4 jours 1/2 : comment est-ce que j'y participe ?

Pour les collègues à 4 jours :
Pour les collègues qui ne sont pas en classe le mercredi matin devant élèves, le syndicat continuera de fournir une **attestation de présence** qui leur permettra de déduire ces heures des animations pédagogiques 2013/2014.

Pour les collègues à 4 jours 1/2 :
Avant 2008, les 1/2 journées d'information syndicale se déroulaient les samedi matins travaillés. Les enseignants informaient leur IEN et les parents qu'ils seraient absents pour cause de réunion syndicale. Des écoles étaient d'ailleurs fermées. Le SNUipp/FSU a réuni jusqu'à 150 collègues dans ce cadre.
Le retour du travail au mercredi matin nous ramène à la situation d'avant 2008.
Pour les collègues qui sont en classe le mercredi matin, le SNUipp/FSU 17 publie ici un courrier de participation à l'attention de l'IEN et un autre à l'attention des parents.

Pour les collègues qui travaillent devant élèves le mercredi matin, il faut envoyer dès maintenant le courrier ci-dessous à votre IEN :

Nous prévenir en cas de problème !

Nom………………
Prénom……………
École……………..

À Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

En application des dispositions du décret 826447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion

syndicale organisée par le SNUipp/FSU 17 le ……………… à ……………….. de 9 h à 12 h.

Le ……………

Signature

Voici le courrier à faire parvenir aux parents, si vous le souhaitez, sous pli agrafé ou enveloppe cachetée :

Le………………….

Madame, Monsieur,

Pour mener à bien leur mission, les enseignants se forment, s'informent et débattent . Le droit syndical les autorise à deux 1/2 journées d'information par an. J'assisterai à l'une d'entre – elles, le …………………….. ***Je serai absent ce jour-là.***

Soyez persuadés que nous utilisons au mieux ce temps pour analyser les moyens de construire une école publique de qualité au service de la réussite de tous les élèves.

Signature